



Groupe de travail relatif aux secrétariats généraux communs départementaux du 10 novembre 2020

Encore du pain sur la planche...

Dès l'origine, FO a porté son opposition au cap imposé par la mise en place des SGC (de par ses effets sur les agents, les services et les chaînes ministérielles), ainsi qu' à leurs modalités de mise en œuvre (en particulier en matière de calendrier, en pleine crise sanitaire au demeurant).

Le constat est désormais patent : un tiers des agents issus des DDI (et des services ministériels Outre-Mer) refuse d'intégrer les SGC alors que 99 % d'entre-eux souhaitent poursuivre leurs missions !

Un constat d'échec, un sacré gâchis !

Dans le grand désordre qui existe encore dans de nombreux départements ou pour les agents des DIRECCTE, FO a adressé au ministère de l'Intérieur la liste des "questions qui fâchent" vues des DDI (consultables [ICI](#)), en amont d'un groupe de travail organisé le 10 novembre conjointement avec les OS représentées en CT des préfetures.

A retenir de cette réunion...il y a encore du pain sur la planche!!

- Les SGC, c'est globalement 6413 agents hors Ile de France et Guyane dont 76 supplémentaires issus des DDI dans le PLF 2021.
- La date du 1^{er} janvier 2021 reste un impératif politique...mais derrière la façade l'administration obligée de reconnaître la précipitation (report des transferts de paie pour les agents des DDI en avril, constat que le volet immobilier et informatique attendra dans de nombreux services...)
- Règlement intérieur : le cycle des 38H30 appliqué dans les DDI est désormais transposable pour les SGC....mais au bon vouloir de chaque préfet. Mais les agents issus des DDI peuvent le conserver à titre individuel.
- La date du 31 août pour retrouver un poste en cas de refus d'intégrer les SGC reste le dogme...mais avec une clause de « revoyure ».
- Le ticket mobilité est applicable aux agents soumis au RIFSEEP intégrant les SGC en PNA.
- Les agents des DIRECTE seront positionnés dans les SGC au 1^{er} janvier 2021...dans la plus complète précipitation !
- Les agents intégrant les SGC conservent leurs modalités de télétravail le cas échéant.
- Seul 43 % des SGC bénéficient d'un référent de proximité conformément aux instructions du Premier ministre...mais qui commande donc ?

En préambule :

L'administration lors de ce groupe de travail consacré aux SGCD a voulu faire un point d'avancement sur la mise en place des SGCD dans lequel étaient pris en compte les remontées faites par les différentes organisations syndicales représentées en CT Préfecture et en CT des DDI. Différents points ont ainsi été présentés :

- L'avancement général du projet,
- la manœuvre RH,
- le recrutement en SGC,
- le positionnement des référents,
- le règlement intérieur,
- la logistique : l'immobilier et les systèmes d'information,
- les métiers au sein du SGC,
- le contrat de service,
- le calendrier global de la préfiguration.

FO regrette que la présentation faite ce jour n'ait pas fait l'objet d'un document préalable communiqué aux organisations syndicales. Par ailleurs, ces données résultent de remontées déclaratives qui n'engagent que l'administration !

A un mois et demi de leur échéance de mise en œuvre, que de questions restent à traiter...

→ **Où en est la nécessaire actualisation de [l'instruction RH](#) du 6 février 2020 ? Aucun écrit rien depuis Février.**

L'administration admet que cette note est vieillissante et s'engage à l'actualiser notablement en intégrant les points soulevés par FO.

→ **« Manœuvre RH »**

95 % des micro organigrammes auraient été validés dans les CT locaux (uniquement des préfectures). Pour les 5 % restants les problèmes sont identifiés. Par contre, pour disposer de la nature de l'avis prononcé, il faudra attendre !

90 % des agents devant rejoindre les SGC seraient positionnés,

Une étude d'impact RH est en cours et va permettre d'avoir une vision claire et précise des SGC. Cette étude permettra d'évaluer qualitativement et quantitativement le besoin des agents qui rejoignent ou ne rejoignent pas les SGC.

Un travail est en cours sur les processus afin que les agents qui intègrent le SGC sachent exactement ce qu'ils feront lorsqu'ils rejoindront ce service. Ils portent sur les RH, le budget, les achats, les sic, la logistique et l'immobilier.

Une étude d'impact est également en cours sur les contrats de services : un projet existe et sera diffusé prochainement. FO réaffirme la nécessaire consultation des CT des DDI sur le projet de contrat (mesure prévue dans le guide de préfiguration).

→ **Des interrogations sur les effectifs : les 76 ETP complémentaires d'où ils viennent-ils et quel est leur répartition ?**

Ces effectifs proviennent pour 45 du MTE, 8 du MAA et 23 des ministères sociaux. Une répartition par région des effectifs globaux des SGC sera communiquée aux organisations syndicales par région. FO demande à ce que cette répartition nous soit également communiquée par département du fait que nous parlons des Secrétariats généraux Départementaux.

→

→ **Délai de maintien des lettres de missions pour les agents non-volontaires (FO revendique a minima jusqu'à fin 2021)**

Pour l'administration la date de fin août 2021 reste la base, mais ne serait pas une date couperet, plutôt une date qui incite les agents qui ne rejoindraient pas les SGC à se positionner rapidement. Il sera fait un point au 31 août sur la situation de ces agents dans un comité de suivi OS /administration. FO sera en appui de tous les agents concernés !

→ **Prépositionnement, préfiguration, effectifs**

Le bilan des prépositionnements :

82 % des agents sont « volontaires » pour rejoindre les SGC.

- 86 % pour les agents issus des préfectures et seulement 67 % issus des DDI

691 agents ne veulent pas rejoindre les SGC (33 % relèvent du MI et 77 % relèvent des DDI).

Ces chiffres pourraient évoluer car tous les départements n'ont pas remonté leurs résultats.

→ **Recrutement dans les SGC :**

98 % des entretiens auraient été effectués,

Quelques situations individuelles sont en cours de résolution, sans parler des agents DIRECCTE !

Concernant les agents qui ont refusé, un accompagnement individuel est en cours. Les lettres de missions sont prêtes,

Concernant les préfigureurs, une enquête a été réalisée.

La préfiguration en quelques chiffres :

→ **PLF 2020 :**

- 1803 ETPT des DDI étaient ciblés pour rejoindre les DDI,
- 3674 viennent de préfecture.

- Pour la Métropole ce sont 76 ETP qui ont été créés pour répondre au besoin immédiat des SGC.
- Les effectifs support des UD DIRECCTE rejoindront les SGC au 1^{er} janvier 2021 et représentent 361 ETP,
- les effectifs émanant des DRDJSCS représenteront 13 ETPT,
- SGC ULTRA MARINS : ils représentent 321 ETP issus de 6 ministères (Ministère de la Culture en plus par rapport à la Métropole).
- 118 ETP des SGC seront transférés à l'Education Nationale suite à la réforme OTE en cours pour les DDCS(PP),

Soit un total de 6413 ETP (sauf Guyane et Île de France)

→ Directeurs SGCD :

- 29 directeurs seront sur emploi DATE (25 en métropole 4 hors métropole). La décision de nomination reviendra au préfet,
- pour les emplois de SGC gérés par la DRH : Les fiches de postes ont été publiées. Les agents seront nommés au 1^{er} janvier 2021. FO attire l'attention sur la prise en compte de certains emplois fonctionnels de corps.
- 83 % des préfigurateurs continuent leurs missions sur les 92 réponses reçues à ce jour.

→ Structures où aucun voire très peu d'agents se sont positionnés :

L'administration s'engage à expertiser le sujet et voir ce qui se passe. La vision actuelle de l'administration est globale et il est vrai que les pourcentages ne révèlent pas la réalité à certains endroits.

→ Situation sanitaire pour ces services

Une organisation du travail est nécessaire avant la mise en place des SGC au 1^{er} janvier 2021 et les tâches télétravaillables doivent être étudiées en amont pour répondre aux préoccupations et inquiétudes des agents.

→ Prise en compte des agents arrivés en poste courant 2020

Les agents ex DIRECTE sont pris en compte dans le processus au 1^{er} janvier 2021 et devront bénéficier des mêmes propositions et règles proposées aux autres agents lors des entretiens de prépositionnement et de positionnement. Enfin tout ceci relève de la théorie, personne n'est dupe !

→ Prise en compte du Ticket mobilité pour la PNA, avec possibilité pour les agents de revenir sur leur choix de détachement ou intégration le cas échéant.

Dans certains départements les agents ont été incités à se positionner en détachement plutôt qu'en PNA suite à une mauvaise information concernant le ticket mobilité qui ne s'appliquait qu'au détachement.. Une

information vers les agents concernés a été faite et les agents n'ayant pas eu cette information ont pu se repositionner. FO attire l'attention sur la prise en compte des agents soumis à l'Indemnité Spécifique de Service du MTE.

→ **Prise en compte des évolutions de l'organisation du temps de travail au MI et impact pour les agents des DDI.**

Les agents des DDI intégrant les SGC conserveront ces régimes si ils le souhaitent. Pour les agents du MI le règlement intérieur du MI est modifié et permet désormais ce cycle si celui-ci est décliné au niveau local (texte ministériel en cours de publication).

→ **Arrêté de restructuration :**

L'arrêté est paru le 20 octobre dernier. Il s'applique à tous les agents concernés. Sur le sujet de la rétroactivité de son application à des agents ayant anticipé leur mobilité, la DGAFP répond : c'est un sujet évoqué à plusieurs reprises. La position de l'administration est claire. Même si au niveau de la rédaction du texte on ne peut pas prévoir du rétroactif. Les cas par cas seront examinés du moment où ils répondent aux conditions d'éligibilité et cela ne sera pas fait à la « tête du client » du moment où l'agent répond aux critères.

Un examen est en cours pour un traitement uniforme au niveau des ministères FO suivra les dossiers des agents qui le souhaitent !

→

→ **Transfert des BOP métiers au SGC :**

Ce n'était et n'est toujours pas la volonté du MI car ils n'apportent pas d'effectifs supplémentaires aux SGC. Cela se fait à effectif constant pour les départements qui l'auraient décidé.

→ **Prise en compte de l'engagement de maintien des subventions repas pour les agents des DDI en attente de l'alignement du taux servi en préfecture.**

L'action sociale n'a pas avancé et il est inadmissible qu'à quelques semaines de la mise en place des SGC, les agents ne disposent d'aucune garanties dans ce domaine (indemnité repas, mutuelles, etc.....).

→ **ISS : Sera-t-elle toujours versée ? (MTE)**

L'idée est de continuer à la verser pour les agents en PNA. Un suivi particulier va être effectué et il faudra s'assurer que l'information arrive bien au service de proximité, en intégrant la question du paiement de « l'année de retard ».

→ **Concernant les cadres A qui ne relèvent pas du CIGEM des attachés et qui rejoignent le SGC :**

La prise en compte est faite afin qu'ils ne soient pas pénalisés. Une attention particulière sera accordée à ces agents (question des emplois fonctionnels en particulier).

→ **Référénts de proximité par structure :**

43 % SGC auront un ETP dans leur structure mais pas obligatoirement en préfecture. Certains postes de référents de proximité ont été fusionnés avec d'autres missions. Certains directeurs ou chefs de services assureront ces fonctions. Il faut cependant avoir le détail des 40 % des départements où il n'y a pas de référents.

Pour FO, la situation décrite est inacceptable et n'est pas conforme aux engagements du SGG alors que des négociations ont eu lieu sur le sujet au niveau national. Le MI s'engage à expertiser le sujet.

→ **Promotions des agents affectés en SGC :**

Dans certains ministères, des concours ont eu lieu. La promotion des agents intégrant les SGC sera-t-elle prise en compte ?

Exemple de B en A : que se passe-t-il ?

Cela dépend du cadre dans lequel l'agent a été promu et qui implique une mobilité fonctionnelle ou pas ? Dans ce cas l'agent devra trouver un poste si la promotion de son corps l'implique. Si son corps d'origine ne l'implique pas il pourra conserver son poste.

→ **Dialogue social au niveau local : Qu'a-t-il été fait ?**

Une photographie doit être effectuée. Elle sera fournie dès que possible.

→ **Dialogue social au niveau national :**

Des réunions de suivi seront organisées périodiquement, et au-delà du 1^{er} janvier 201.

→ **SIDSIC :**

• **Astreintes.**

Nous rappelons que les astreintes telles qu'elles ont été définies pour les personnels issus des DDI sont un acte de volontariat et demandent entre autres une compétence dans le domaine des liaisons gouvernementales. Ces astreintes négociées au MI ainsi que le droit de grève ont donné lieu à une valorisation de l'indemnitaire des personnels SIC du MI (29 points d'indice), ce qui n'est pas le cas pour les agents ex DDI en PNA. On ne peut donc demander plus à nos collègues que ceux pourquoi ils sont qualifiés et rémunérés.

• **Régression des chefs SIDSIC dans l'organigramme des SGC :**

La mise en place des SIDSIC avait pour but de revaloriser les métiers d'informaticiens. Force est de constater qu'il n'en est rien aujourd'hui.

L'ensemble des agents SIDSIC régressent avec la mise en place de ce services. C'est la double peine pour les ex DDI (RSI), le deuxième effet KISS COOL ! Tout ceci avec un impact sur le niveau de cotation RIFSEEP mais également sur le déroulement de carrière de ces agents.

→ **Immobilier :**

- Les SGC seront positionnés majoritairement en mono site dont 55 % dans la sphère préfectorale. Au 1^{er} janvier 2021, 20 % des SGC ne seront pas sur leur site définitif.

→ **Rattachement des SGC sur le bloc Chorus :**

Les SGC resteront rattachés à trois blocs chorus différents en 2021. En 2022, il ne devrait plus y avoir qu'un seul bloc : Préfecture.

→ **Télétravail : par rapport à la crise**

De 1,7 jours à 2,7 jours au MI. La dynamique actuelle est donc qualifiée de « positive » par l'administration. Il faut dire que l'on part de très loin...et que le CHSCT des DDI a largement pesé pour faire sauter quelques verrous. Et on est encore loin de l'objectif affiché par le gouvernement...

Des dérives restent constatées sur l'application de la circulaire et sur ce qui doit être fait. FO veillera à les faire corriger !

...que de sujets sont soulevés...

→ **Où en est la préparation de la paie de janvier 2021 ?**

Les basculements sont de trois types différents suivant les ministères d'origine. Suite à nos alertes, pour ce qui concerne les agents des DDI, l'administration a décidé de reporter la « bascule » au 1^{er} avril 2020. A part cela, la date du 1^{er} janvier était en effet tout à fait réaliste...

Les agents OPA et BERKANI feront l'objet d'une convention de gestion et resteront au sein de leur ministère.

→ **Quid des agents qui reviennent sur leur choix ?** L'agent s'engage par le biais d'un document sur sa position. Il faut que cette position soit respectée et qu'elle ait été bien explicitée en amont.

→ **La mise en place des SGAM Île de France :**

Des réunions sont en cours. Aujourd'hui il n'y a pas de projection sur les ETP qui basculeront des différents ministères.

→ **Comment est opérée la photographie indemnitaire pour des agents bénéficiant de mesures catégorielles 2020 ?**

Les mesures catégorielles seront prises en compte dans le cadre du maintien de la rémunération. Les fiches indemnitaires seront remises à jour. FO appelle les agents à la plus grande vigilance !

→ **Plusieurs préfets font le choix d'open-space, alors que le privé en revient et les abandonne !!! Dans l'administration aurions-nous 10 ans de retard ? En cette période de pandémie si open space on fait comment ?**

Pas de réponse sur le sujet mais c'est un sujet qui exige une réponse précise afin de garantir la sécurité et la santé des agents en cette période difficile.

→ **Déménagements et travaux en pleine crise sanitaire, comment est gérée cette équation ?**

Les déménagements et les travaux dans les locaux SGC sont possibles du moment où les règles en vigueur actuellement sont respectées afin de préserver la sécurité et la santé des agents. Enfin tout ceci reste théorique et optimiste...et se confrontera peut-être à la réalité ! FO appelle les CHSCT locaux à la plus grande vigilance à ce sujet.

→ **Les agents vont-ils être obligés de changer de mutuelle et prendre la mutuelle du MI et si c'est le cas sous quelles conditions ?**

La remarque est prise en compte sur le fait que les agents souhaitent conserver leurs mutuelles actuelles et une réponse doit être apportée.

→ **Se pose aussi la question plus générale des formations à la prise de poste pour les nouveaux postes et aussi pour les agents qui basculent sur un poste similaire- notamment en matière de RH vu la diversité des pratiques entre les ministères- sans formations - cela risque de poser des difficultés, voire d'induire des disparités de pratiques d'un département à l'autre. Un plan de formation spécifique (et le budget qui va avec) est -il prévu en 2021 ?**

Rien n'est prêt à ce stade. La crise actuelle ne facilite pas la mise en place de ces formations mais cependant il est possible d'en effectuer certaines en visio ou en e-learning. Des formations ciblées ont été identifiées pour le pôle RH du type découverte du MI, prise de poste ou encore dans le domaine de l'informatique. Une formation pour les responsables SGC sera effectuée à moyen terme.

- **Quel appui particulier pour les cadres qui encadrent au SGC sans l'avoir fait auparavant, et quel appui/soutien aux cadres qui encadraient dans leur précédente structure et qui ne le font plus au SGC ?**

Pas de réponse à ce stade.

- **Un plan de prévention spécifique est-il prévu pour la prévention des RPS ? Quel bilan est dressé avec les agents postérieurement à la mise en place des SGC ?**

L'administration n'a pas apporté de précisions sur cette question mais a pris en compte toutes nos questions. Nous devrions avoir une réponse prochainement.

...que de données devraient nous être présentées dans la durée !

- **État de la consultation des instances locales, avec recensement des avis rendus :**

Pris en compte, à venir.

- **État de la signature des contrats de services :**

L'administration accepte que les contrats de service soient présentés en CT locaux pour information mais pas pour avis comme cela avait été fait pour les SIDSIC.

- **État et cartographie de la désignation des responsables de SGC :**

Pris en compte à venir.

- **Par département et ministère/corps : nombre d'agents concernés par le périmètre SGC/nombre de postes proposés au sein du SGC/nombre d'agents acceptant leur prépositionnement et position administrative (PNA-détachement-intégration)/nombre d'agents refusant leur prépositionnement.**

Pris en compte à venir.

- **État de la publication/pourvoi des postes restés sans titulaire suite au processus de prépositionnement**

20 % des postes en SGC sont actuellement non pourvus. Les fiches de poste sont déjà faites pour éviter les vacances sur ces postes. Cela posera également un problème aux ministères qui devront continuer à gérer en sureffectif les agents ne voulant pas intégrer les SGC. Cela représente près d'un tiers des effectifs issus des DDI. Les SGC étaient-ils la solution ? Pour FO c'est non, c'est du gâchis avec non seulement la perte de proximité mais également la perte de compétences pour les SGC avec ce nombre important d'agents n'intégrant pas ces services. Au 1^{er} janvier 2021, ce sont donc des SGC en situation de fragilité qui seront

mis en place, et qui auront en plus à gérer les effets de la mise en place des nouvelles DDETS en cours d'année (dont des élections professionnelles).

→ **Nombre de mesures d'accompagnement demandées (y compris à titre rétroactif)**

Pris en compte à venir.

→ **Cartographie des problèmes éventuels de présidents de CLAS**

Pris en compte à venir.

→ **Cartographie des points de NBI transférés**

Pris en compte à venir.

→ **Cartographie des agents bénéficiant de promotions en 2020**

Elles seront prises en compte. Les mises à jour pour ces agents seront prioritaires.

→ **Cartographie des agents promouvables en situation actuelle en vue de l'exercice 2021 :**

Pris en compte à venir.

En conclusion :

Nous le disions depuis le début, ce chantier était mal engagé dès le départ...cela se confirme. Un relevé de décisions sera transmis pour garder une trace des engagements pris, ce n'est pas du luxe pour les agents concernés. Une nouvelle réunion est programmée pour la mi-décembre dans le même format.

Vos représentants FO au CT des DDI